



**CONTRAT DE RIVIERE
HERAULT
2014 - 2018**

BILAN A MI-PAROURS

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

SEPTEMBRE 2016

PREAMBULE

Le **Contrat de rivière Hérault** a été signé le 4 juillet 2014.

Il couvre la période 2014-2018. Il est construit en deux phases distinctes :

- La phase 1 : 2014-2015 a fait l'objet d'engagements fermes et précis au travers de la convention du contrat.
- La phase 2 : 2016-2018 a été élaborée de manière plus prévisionnelle, tous les éléments techniques et financiers n'étant pas encore connus à la date de signature du contrat.

L'objet du présent rapport est de dresser le bilan de la réalisation de la première phase du contrat, et d'actualiser et préciser les éléments de la phase 2.

Le bilan de phase 1 est présenté en identifiant ses avancées significatives, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage.

L'actualisation de la phase 2 intègre les apports des travaux engagés lors de la première phase du contrat.

Elle intègre également les dispositions du nouveau SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures.

Elle doit en outre être adaptée à la période particulière qui voit la mise en œuvre de grands changements dans les politiques publiques du petit cycle de l'eau (transfert des compétences eaux et assainissement aux EPCI-FP au plus tard en 2020) et du grand cycle de l'eau (nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI » attribuée aux EPCI-FP, avec possibilité de transfert à un syndicat mixte, à mettre en œuvre en 2018).

Ce contexte particulier a conduit à construire une phase 2 resserrée et centrée sur des opérations prioritaires, de manière élaborer une programmation la plus réaliste possible dans un cadre en mutation.

A

**BILAN DE LA PHASE 1 DU CONTRAT
DE RIVIERE**

Rappel : La phase 1 du contrat de rivière Hérault comprend 424 opérations réparties selon quatre volets principaux, déclinés comme l'indique le tableau ci-dessous.

Volet	Axe	Nb d'opérations phase 1
Volet A Gestion quantitative (ressource - eau potable - irrigation)	A1 : Amélioration des connaissances et suivi	8
	A2 : Planification du partage de l'eau	2
	A3 : Protection quantitative et qualitative des ressources en eau	26
	A4 a : Gestion quantitative des prélèvements AEP	97
	A4 b : Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute.	13
Total Volet A		146
Volet B Gestion qualitative (assainissement - pollutions diffuses)	B1 : Amélioration des connaissances et suivi de la qualité des milieux	3
	B3 : Protection de la qualité des ressources et des milieux	3
	B4a : Réduction de la pollution domestique	119
	B4b : Réduction de la pollution issue des activités économiques	3
	B4c : Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	33
Total Volet B		161
Volet C Gestion des milieux aquatiques et des zones humides	C1 : Restauration physique et entretien de la ripisylve	58
	C2 : Rétablissement des continuités écologiques	16
	C3 : Préservation des milieux remarquables	8
	C4 : Connaissance et gestion des zones humides	20
	C5 : Mise en œuvre d'une gestion planifiée du patrimoine piscicole	1
Total Volet C		103
Volet D Animation, sensibilisation, communication, suivi	D1 : Animation de la politique de l'eau	10
	D2 : Sensibilisation	3
Total Volet D		13
TOTAL GENERAL		424

Le bilan à mi-parcours du contrat de rivière Hérault a été élaboré en analysant :

- Le nombre des opérations programmées qui ont pu être engagées,
- Les engagements financiers correspondant,
- L'engagement des actions de priorité 1.

Pour effectuer ce bilan, le SMBFH s'est principalement appuyé sur le suivi des aides sollicitées par les maîtres d'ouvrage auprès de l'Agence de l'Eau, ainsi que des conclusions des comités de programmation Etat/Agence/Départements (Gard et Hérault).

Cette analyse a été complétée par des rencontres des maîtres d'ouvrages et partenaires des opérations les plus importantes de la phase 1 du contrat.

Ce bilan se veut le plus complet possible, pour autant il peut ne pas être exhaustif compte tenu du nombre d'opérations qu'il y avait en jeu (424).

Ainsi, le nombre d'opérations engagées peut être sous-évalué par rapport à celles réellement en cours.

Par contre, le bilan financier est certainement plus précis car les opérations les plus conséquentes en termes de coût ont toutes été analysées. Celles qui n'ont pas pu l'être ne représentent pas des montants importants.

Le bilan présenté est celui arrêté au 31 mars 2016.

I – Synthèse globale :

	Enveloppe programmée (€)	Enveloppe réalisée (€)	Avancement	Nb d'actions programmées	Nb d'actions réalisées	Avancement
Volet A Gestion quantitative	17 251 969	10 611 408	62 %	147	69	47%
Volet B Gestion qualitative	30 494 513	18 277 828	60 %	161	72	45%
Volet C Gestion des milieux aquatiques	7 531 500	3 125 790	42%	103	48	47%
Volet D Animation	830 000	752 796	91 %	13	10	77%
TOTAL	56 107 982	32 767 822	58 %	424	199	47 %

Opérations de priorité 1 engagées : 121 sur 247.

II - Bilan par thématique

II – 1 Volet A : Gestion quantitative (ressource - eau potable – irrigation)

	Enveloppe programmée (€)	Enveloppe réalisée (€)	Avancement	Nb d'actions prévues	Nb d'actions réalisées	Avancement
A1 Amélioration des connaissances et suivi	488 000	421 000	86 %	8	5	63 %
A2 Planification du partage de l'eau	25 000	10 000	40 %	2	2	100 %
A3 Protection quantitative et qualitative des ressources en eau	992 853	529 379	53 %	26	14	54 %
A4 a Gestion quantitative des prélèvements AEP	15 343 116	9 354 832	61 %	97	43	44 %
A4 b Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	403 000	296 197	73 %	13	5	38 %
Total volet A	17 251 969	10 611 408	62 %	147	69	47 %

Opérations de priorité 1 engagées : 24 sur 55.

A1 – amélioration des connaissances et suivi

L'avancement de volet est satisfaisant avec un engagement de 63 % des actions.

Les principales actions prioritaires ont été engagées, avec en particulier les études de connaissances des potentialités karsts portées par le conseil départemental de l'Hérault.

Le SMBFH a mené la réflexion sur le réseau de mesure d'étiage à mettre en œuvre afin de compléter le réseau DREAL existant, et disposer de point de contrôle pour le Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui est en cours de réalisation en 2016.

A2 - Planification du partage de l'eau

Ce petit volet traite exclusivement de la mise en œuvre de procédures de partage de l'eau sur le bassin de la Lergue, en lien avec la problématique des béals et des débits réservés.

Les actions prévues ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et seront poursuivies en phase 2 du contrat.

Elles associent le SMBFH, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui mettent en place conjointement une animation auprès des prélèvements les plus sensibles, afin de les rendre compatibles avec les exigences des milieux aquatiques et conformes à la législation.

A3 – protection quantitative et qualitative des ressources en eau

Ce volet spécifique est exclusivement consacré à l'avancement de la mise en œuvre des procédures de DUP sur pour les captages publics d'eau potable.

Le suivi de l'avancement de ce volet n'a pas été fait dans sa totalité. En effet, l'exercice fastidieux et chronophage, n'a pas de réel intérêt dans le cadre du contrat de rivière car les procédures de DUP sont parfaitement encadrées réglementairement et suivies de manière rapprochée par l'ARS.

L'inscription de ce type d'action dans le cadre d'un contrat de rivière se pose clairement. Il sera proposé de ne pas la reconduire en phase 2 du contrat.

A4a – Gestion quantitative des prélèvements AEP

Ce volet est le volet de loin le plus important en terme financier. Il regroupe les opérations et travaux sur les équipements d'eau potable des 166 communes du bassin de l'Hérault. Le contrat ciblait principalement les opérations permettant de mieux gérer la ressource avec une enveloppe importante sur la réhabilitation de réseau, la lutte contre les fuites et la modernisation des équipements.

Ainsi les principales opérations lourdes de rénovations prévues en phase 1 du contrat ont pu avoir lieux ou vont prochainement démarrer sur les communes du Vigan, St-Bauzille de Putois, Valros, ainsi que par le Syndicat des eaux de la Vallée de l'Hérault et le Syndicat des Eaux du Lodévois et le SIVOM du Larzac entres autres.

Au titre des opérations les plus importantes sur le bassin versant, la substitution de la prise d'eau du SIAEP région de Ganges a pris du retard, notamment à cause de la crue de l'Hérault qui a détruit seuil de prise du syndicat qui a dû consacrer beaucoup d'énergie à maintenir son service, retardant pour un temps l'avancement de la substitution. S'il n'a pas pu voir le jour en phase 1 du contrat, le projet est actuellement finalisé et pourra être inscrit en phase 2 du contrat.

Enfin, de nombreuses opérations de recherche d'eau prévues en phase 1 du contrat n'ont pu être menées par le conseil départemental de l'Hérault mais restent programmées dans un échéancier à plus long terme

A4b – Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute

Les principales opérations ont concerné les ASA d'irrigation de la vallée de l'Arre et du bassin de la Lergue (Aubaygues et Salagou).

L'avancement financier global de ce volet n'est que de 20%, ce qui traduit les difficultés d'investissement par les maîtres d'ouvrage mais ne reflète pas l'avancée réelle permise pendant cette phase : en effet, les nombreuses démarches globales (EVP, PGRE) ou d'animation locale ont conduit à révéler et objectiver la problématique de sorte qu'une action de long terme se met en place sur le bassin (recrutement de technicien par les collectivités et la profession agricole, soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau) qui va dynamiser l'amélioration de la gestion quantitative des prélèvements en eau brute et irrigation.

En synthèse, l'avancement financier global du volet A est de 62% des montants engagés, ce qui est correct en sachant que le bilan n'est pas complètement exhaustif. Les opérations classiques de réhabilitation de réseau et d'équipement « eau potable » ont connu un avancement satisfaisant. Elles s'inscrivent en continuité des politiques classiques du petit cycle de l'eau qui fonctionnent depuis longtemps. Une des plus-values du contrat se situe certainement dans les démarches d'animations autour de la gestion quantitative qui ont pu être déployées sur le bassin et qui engagent durablement le territoire et ses acteurs.

II – 2 Volet B : Gestion qualitative (assainissement – pollutions diffuses)

	Enveloppe programmée (€)	Enveloppe réalisée (€)	Avancement	Nb d'actions prévues	Nb d'actions réalisées	Avancement
B1 Amélioration des connaissances et suivi de la qualité des milieux	140 000	80 000	57 %	3	1	33 %
B3 Protection de la qualité des ressources et des milieux	1 050 000	150 000	14 %	3	1	33 %
B4a Réduction de la pollution domestique	27 471 513	17 460 421	64 %	119	54	45 %
B4b Réduction de la pollution issue des activités économiques	70 000	6 050	9 %	3	1	33 %
B4c Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	1 763 000	581 357	33 %	33	15	45 %
Total volet B	30 494 513	18 277 828	60 %	161	72	45 %

Opérations de priorité 1 engagées : 54 sur 109

B1 – Amélioration des connaissances et suivi de la qualité des milieux

Cette thématique a vu l'engagement de l'action principale à savoir l'étude de la stratégie de lutte contre la pollution phytosanitaire dans le bassin du fleuve Hérault. Cette étude est portée par le SMBFH et va aboutir à la définition de programme d'action sur les secteurs spécifiques ou la ressource en eau et les milieux aquatiques présentent le plus d'enjeux et sont les plus vulnérables.

B3 - Protection de la qualité des ressources et des milieux

3 études étaient programmées dans ce chapitre, concernant la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux.

L'étude de la nappe alluviale de l'Hérault a été engagée par le SMBFH. Les études concernant les aquifères karstiques patrimoniaux seront portées par le conseil départemental de l'Hérault et ne pourront être engagées qu'en 2017.

B4a – Réduction de la pollution domestique

En terme de montant prévu, c'est le volet le plus important du contrat de rivière. Il concerne principalement les réfections de réseau d'assainissement et les stations d'épuration.

Les opérations concernant les systèmes d'assainissement non collectifs n'ont pas fait l'objet du présent bilan à mi-parcours, mais en terme de coûts et d'enjeu à l'échelle du bassin de l'Hérault, ils sont d'une faible importance.

Lors de la première phase de ce contrat, des opérations importantes ont été lancées.

Dans la partie amont du bassin de l'Hérault, des travaux lourds de réfection de réseau ont eu lieu à St-Bauzille-de-Putois, permettant de réduire les eaux claires parasites.

Le dossier de réhabilitation de la station d'épuration de Sumène sur le Rieutord a pris du retard en raison de difficultés techniques dues à la configuration du site.

Le dossier de la station d'épuration de Navacelles sur la Vis, est quant à lui engagé après un long temps d'adaptation du projet aux contraintes techniques et administratives (site classé).

En partie médiane du bassin de l'Hérault, la commune de St-Martin de Londres s'est engagée dans la réfection totale de sa station d'épuration pour une enveloppe dépassant les 2 millions d'euros. Les communes d'Aniane et de Gignac font également l'objet de programmation engagée très importante à la fois sur les réseaux d'assainissement et la station d'épuration.

Dans le bassin de la Lergue, ce sont les ouvrages épuratoires du Caylar et du Bosc, inscrits au contrat de rivière, qui vont pouvoir bénéficier prochainement de travaux importants de remise à niveau.

Enfin, on citera l'engagement de l'opération de réhabilitation des stations d'épuration de Fos et de Gabian situées en tête du bassin de la Thongue, cours d'eau particulièrement fragile compte tenu de la faiblesse de ses débits naturels.

Quelques opérations pourtant nécessaires n'ont pas encore été engagées en totalité (Lodève), ou n'ont pas démarré (stations de Vendémian, St-Pargoire, Cabrières). Ces dossiers seront prioritaires pour la phase 2 du contrat.

Globalement, sur ce volet le plus volumineux du contrat, l'avancement financier est bon, de nombreuses actions importantes pour le bassin de l'Hérault ont été engagées.

Il convient de rappeler que sur la thématique de l'assainissement, les partenariats techniques et les mécanismes financiers sont rodés et éprouvés de longue date.

B4b – Réduction de la pollution issue des activités économiques

Les traitements des effluents des caves viticoles étaient ciblés par ce volet très peu significatif par rapport au volume du contrat. Le bilan n'a pas pu être mené pour cette thématique.

B4c – Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Une des réussites du contrat est certainement l'engagement et l'aboutissement de l'étude du maillage du bassin de la Thongue en aires de remplissage/rinçage des pulvérisateurs. Ce bassin est l'un des plus impactés par la pollution phytosanitaire. La communauté de communes du Pays de Thongue a porté une étude pour doter ce bassin d'équipements sécurisés permettant de limiter la source de pollution. L'étude a abouti à 5 projet d'aires dont les dossiers financiers sont en cours d'instruction.

Sur ce bassin stratégique, une mission d'animation est portée par le Syndicat des côtes de Thongue pour sensibiliser la profession agricole à la réduction de la pression phytosanitaire.

Une dizaine s'est engagée dans des démarches de PAPP, en anticipation des interdictions futures d'emploi des pesticides par les collectivités.

Enfin, les programmes d'animation et d'action sur les captages prioritaires suivent leur cours, sur les communes du Pouget, de Ceyras et de Paulhan.

En synthèse, l'avancement financier global du volet B est de 60% des montants engagés, ce qui est correct en sachant que le bilan n'est pas complètement exhaustif.

Les opérations classiques de réhabilitation de réseau d'assainissement et d'équipement en station d'épuration ont connu un avancement important avec des projets essentiels pour le bassin qui sont engagés. Elles s'inscrivent en continuité des politiques classiques du petit cycle de l'eau qui fonctionnent depuis longtemps.

Une des plus-values du contrat se situe certainement dans l'engagement d'opérations de réduction des pollutions diffuses notamment sur le bassin de la Thongue, qu'elles soient portées par les collectivités ou la profession agricole.

II – 3 Volet C : Gestion des milieux aquatiques et des zones humides

	Enveloppe programmée (€)	Enveloppe réalisée (€)	Avancement	Nb d'actions prévues	Nb d'actions réalisées	Avancement
C1 Restauration physique et entretien de la ripisylve	3 760 500	1 360 367	36%	58	27	47 %
C2 Rétablissement des continuités écologiques	2 210 000	1 175 099	53 %	16	9	56 %
C3 Préservation des milieux remarquables	303 500	163 840	54 %	8	5	63 %
C4 Connaissance et gestion des zones humides	667 500	386 484	58 %	20	6	30 %
C5 Mise en œuvre d'une gestion planifiée du patrimoine piscicole	40 000	40 000	100 %	1	1	100 %
Total volet C	7 531 500	3 125 790	42%	103	48	47%

Opérations de priorité 1 engagées : 33 sur 72

C1 – Restauration physique et entretien de la ripisylve

Dans ce volet, on retiendra l'importance des opérations de gestion de ripisylve qui assurent un rôle central pour la gestion des cours d'eau. La haute vallée de l'Hérault et de ses affluents, le bassin de la Lergue et la Thongue et la Peyne ont ainsi bénéficié d'opération de restauration et d'entretien de grande ampleur.

Suites aux crues de 2014 et 2015, les usagers ont plébiscité ces opérations qui permettent de limiter le risque d'embâcle en plus de l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau.

On remarquera que les opérations ont pu être conduites sur les territoires où la maîtrise d'ouvrage était déjà engagée, parfois depuis une longue période (SIVU Ganges – le Vigan).

Sur les autres secteurs, seules les études ont pu être conduites. En effet, l'engagement des travaux est trop dépendant de la maîtrise d'ouvrage qui va se mettre en place à l'occasion du déploiement de la compétence GEMAPI, obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Le SMBFH porte d'ailleurs une étude de structuration de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du bassin de l'Hérault, qui permettra de poser pour le long terme le cadre d'action le plus efficace pour le bassin.

C2 – Rétablissement des continuités écologiques

Le chantier de la continuité écologique est également très satisfaisant puisque les ouvrages identifiés comme impactant ont fait l'objet de travaux, notamment les seuils de Bélarga et Roquemengarde.

Ainsi, l'axe Hérault est quasiment intégralement équipé en dispositifs de franchissement piscicoles, à la montaison comme à la dévalaison, dimensionnés pour la circulation des aloses, espèce migratrice ciblée par le SAGE et le PLAGEPOMI. Il ne manque que le seuil de la Gare d'Aspiran qui devrait être aménagé en phase 2 du contrat puisque l'étude des scénarii est en cours de finalisation.

De plus, le SMBFH a mis en place une démarche de fond du suivi de la continuité écologique vis-à-vis de l'aloise sur l'axe Hérault. Un partenariat multiple a été créé avec les services de l'Etat, MRM la fédération de pêche et les exploitants d'ouvrage. Il permet d'exploiter les enregistrements de passage des aloses à la passe à poisson de Bladier-Ricard, de définir un protocole d'information sur l'arrivée des aloses, et un inventaire des frayères disponibles sur le fleuve.

Les résultats de ce suivi permettront de quantifier la circulation et la reproduction des aloses sur l'Hérault, et de réorienter les actions si besoins.

C3 – Préservation des milieux remarquables

Les principales actions ont été menées dans le cadre de ce volet du contrat. Il s'agit d'opération de préservation des milieux aquatiques en lien avec les démarches Natura 2000 ou de classement Grand Site.

C4 – Connaissance et gestion des zones humides

Les 2 actions les plus importantes de la première phase du contrat ont été engagées.

Il s'agit de l'étude de l'inventaire complémentaire des zones humides du bassin de l'Hérault portée par le SMBFH, et de l'acquisition d'un vaste secteur de zone humide du Lamalou au Ravin des Arc. Cette dernière opération, initialement prévue par la communauté de communes du Grand Pic St-Loup, a finalement été conduite par le conseil départemental de l'Hérault.

Par manque de crédits budgétaires, l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides n'a pour le moment pas pu être démarrée malgré l'obtention des subventions. Un dispositif particulier de bonification d'aide sur le poste d'animation est proposé en seconde phase afin de démarrer et finaliser l'étude.

C5 – Mise en œuvre d'une gestion planifiée du patrimoine piscicole

Une seule action était planifiée : l'actualisation du PDPG du département de l'Hérault. Elle a été engagée par la fédération de pêche en 2015.

En synthèse, l'avancement financier global du volet C de 45 % pourrait paraître moyen.

Cependant, les opérations essentielles pour le bassin ont été engagées.

Le pourcentage de réalisation mitigé n'est dû qu'aux travaux de restauration de cours d'eau prévus et non engagés car sans maître d'ouvrage, en attente de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Une des plus-values du contrat se situe certainement dans la mise en place d'un réel suivi de la continuité écologique vis-à-vis de la circulation des aloses sur l'axe Hérault en lien avec les objectifs du SAGE et du PLAGEPOMI.

II – 4 Volet D : Animation, sensibilisation, communication, suivi

	Enveloppe programmée (€)	Enveloppe réalisée (€)	Avancement	Nb d'actions prévues	Nb d'actions réalisées	Avancement
D1 Animation de la politique de l'eau	745 000	752 796	101 %	10	10	90 %
D2 Sensibilisation	85 000	0	0 %	3	0	0 %
Total volet D	830 000	752 796	91 %	13	10	77 %

Opérations de priorité 1 engagées : 10 sur 11

Le volet D1 regroupe les missions d'animation de la politique territoriale de l'eau au sein du SMBFH, du SIVU Ganges le Vigan, et des EPCI.

Toutes les missions ont été assurées.

Elles ont permis de poursuivre le programme de restauration de cours d'eau sur le haut bassin de l'Hérault, d'engager la réflexion puis les études sur la gestion de la Lergue aval, et d'assurer la gouvernance de l'eau sur l'ensemble du bassin du fleuve Hérault.

Le volet D2 ne concernait que l'opération de labellisation de la Vis en « rivière sauvage », portée par une association qui est en sommeil, et n'a pu porter le dossier.

III – Contrat de rivière dans sa globalité

L'avancement financier global du contrat de rivière à mi-parcours est de 57%. Si ce taux de réalisation peut paraître faible, il n'est que la résultante d'une moyenne ne reflétant pas les situations contrastées d'un volet à l'autre, certains connaissant des taux d'engagement excellents.

Si l'on raisonne en nombre d'actions engagées par rapport au nombre programmées, l'avancement du contrat à mi-parcours atteint 63 %, ce qui reste significatif. Cette différence entre l'avancée permise par le contrat et son bilan strictement financier montre aussi les limites des estimations financières réalisées au moment de la programmation, même lorsqu'elles sont basées sur des études d'Avant-Projet et le besoin de définir des aménagements réalistes au regard de leur financement. La différence entre les montants programmés et les montants réellement engagés atteint 20% de surestimation dans le cas du volet A1 notamment.

III-1 Les principales études engagées

Il s'agit d'études cadres qui dont les résultats orientent de manière durable la politique locale de l'eau.

EVP-PGRE

Le bassin du fleuve Hérault est identifié par le SDAGE comme un « territoire sur lequel des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état ».

Le SMBFH a réalisé en 2012 l'étude de définition des débits d'étiage de référence pour la mise en œuvre d'une gestion concertée de la ressource. Cette démarche ayant été réalisée, le SMBFH a ensuite engagé une étude des « volumes prélevables » sur l'ensemble du bassin qui s'est terminée fin 2015.

Elle a permis d'actualiser et consolider les diagnostics des études préalables en termes d'hydrologie d'étiage, d'estimation des prélèvements et rejets, de prospectives d'évolution des besoins en eau, et de détermination des besoins des milieux aquatiques (débits biologiques).

En 2016, le SMBFH conduit l'élaboration du PGRE, plan de gestion de la ressource en eau qui va affecter les ressources (volumes prélevables), déterminer les DOE (débits d'objectifs d'étiage) et DCR (débits de crise renforcée) pour 12 points d'étude, et définir les actions quantitatives à mettre oeuvre (recours au soutien d'étiage à partir des retenues, recours à des ressources nouvelles...).

Ce PGRE constitue une étape stratégique dans la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de l'Hérault puisqu'elle va orienter durablement les investissements dans le domaine de l'eau et le développement des usages liés à l'eau

Le PGRE sera construit en association étroite avec les acteurs du territoire, notamment la CLE qui au final sera l'organe de validation du PGRE.

Plan de gestion de la Lergue aval

Le secteur aval de la Lergue constitue un secteur singulier au sein du bassin de l'Hérault. C'est à ce niveau que s'exprime une dynamique fluviale particulièrement active qui confère à la rivière un intérêt écologique particulier.

La rivière est accompagnée d'une nappe alluviale puissante utilisée pour la production d'eau potable des communes voisines, soit une population desservie qui atteint 15 000 personnes. Les captages sont implantés dans la zone d'activité de la rivière et sont vulnérables en période de crue.

Les secteurs soumis à l'érosion fréquente et aux changements de lits brutaux sont constitués par des terres naturelles (ripisylves) mais également par des terres agricoles et des parcelles privées qui souffrent à chaque colère de la rivière.

Afin de concilier le fonctionnement dynamique de la Lergue qui constitue une vraie richesse naturelle pour le bassin de l'Hérault, et les activités humaines qui se développent dans ce secteur à enjeux, une étude de définition d'un plan de gestion est actuellement en cours de finalisation.

L'objectif à terme est de mettre en place une gestion pérenne et partagée de cet espace, assurant un fonctionnement optimisé de la rivière et une utilisation humaine adaptée.

Inventaire des zones humides

Les zones humides du bassin du fleuve Hérault ont fait l'objet de recensements par différents acteurs, mais avec une échelle de précision assez large. Ainsi les inventaires départementaux du Gard et de l'Hérault ne recensent que les zones humides de superficie supérieure à 1 ha. Quelques inventaires plus précis existent sur des secteurs localisés.

En l'absence d'identification fine, les rares actions engagées pour préserver ou valoriser les zones humides ont été des opérations d'opportunité intégrées à des programmes de restauration de la ripisylve ou bien des actions initiées par une approche réglementaire (sites Natura 2000, charte du Parc National des Cévennes).

Le SMBFH a donc délibéré et proposé le cahier des charges d'une étude permettant de définir précisément les zones humides du territoire pour d'une part faire acter leur importance et garantir leur préservation dans le cadre

des documents de planification (SCOT, SAGE), mais aussi engager un programme d'action de restauration et/ou préservation des espaces prioritaires, d'autre part.

L'inventaire des zones humides du territoire sera disponible en 2017. La hiérarchisation des zones et le programme d'actions seront déroulés par la suite.

Etude de caractérisation de la nappe alluviale de l'Hérault

La nappe alluviale de l'Hérault est identifiée par le SDAGE comme un aquifère stratégique pour l'alimentation en eau potable. La ressource constitue un enjeu départemental à régional à préserver.

En effet, cette nappe est d'ores et déjà fortement sollicitée : son altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent. Pour cette ressource, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable et d'autres usages exigeant en qualité est reconnue prioritaire.

L'objectif de l'étude lancée en 2015 est de caractériser le fonctionnement de cet aquifère et de définir les zones prioritaires à préserver. Le zonage correspondant pourra être repris dans les documents de planification : SAGE, SCOT et PLU.

Les résultats de l'étude sont attendus fin 2016.

Définition de la stratégie de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides

Cette étude est menée sur l'ensemble du bassin versant. Sur la base d'un recensement exhaustif des analyses de la qualité des eaux, elle s'attache d'abord à établir le diagnostic de la pollution par les pesticides des masses d'eaux superficielles et souterraines du bassin. Elle définit ensuite les zones à risques forts, qui croisent une pression phytosanitaire importante avec une vulnérabilité forte de la ressource en eau potable ou des milieux aquatiques. Enfin une stratégie d'action de lutte contre la pollution phytosanitaire va être construite, en priorité sur les zones à risque, qui détaillera les rôles à tenir par tous les acteurs concernés.

Les conclusions de l'étude seront connues en 2016. Le SMBFH et la CLE seront associées dans les étapes d'élaboration de la stratégie.

III-2 Pilotage, animation et évaluation contractuelle

L'avancement du contrat de rivière a été suivi par :

- La CLE en configuration Comité de Rivière, le 12 décembre 2013, et le 19 mars 2015
- Les partenaires du contrat à l'occasion des réunions annuelles organisées en 2014 et 2015 par l'Agence de l'Eau

Avec seulement 2 réunions, le contrat n'a pas été suivi de manière rapprochée par le Comité de Rivière.

Cette situation est d'abord la conséquence de l'absence de Comité de Rivière pendant la refonte de la CLE suite aux élections départementales de 2015. Le bassin de l'Hérault est resté sans CLE, et donc sans comité de rivière, d'avril 2015 à septembre 2016.

Elle est aussi le fait des ordres du jour très chargés de la CLE qui a eu d'autres sujets prioritaires à traiter, notamment s'agissant de la gestion quantitative de la ressource.

En tout état de cause, l'absence de suivi rapproché a certainement freiné l'appropriation du contrat par le Comité de Rivière, et n'a pas permis de valoriser à sa hauteur le travail d'animation qu'a réalisé le SMBFH.

L'amélioration du suivi du contrat est certainement un objectif pour la phase 2.

III-3 Evaluations du contrat

L'évaluation à mi-parcours du contrat est proposée selon plusieurs approches :

- L'avancement des opérations prioritaires pour l'Agence de l'Eau et identifiées comme telles dans la convention.
- Les indicateurs de réalisation ou de diminution des pressions proposés au SMBFH au moment de l'élaboration du Contrat

Avancement des actions prioritaires pour l'Agence de l'Eau

Thème	Mesure ou disposition PDM	Actions	Maîtres d'ouvrage	Avancement attendu sur la phase 1	Indice de réalisation
Pollution domestique	Traitement des rejets plus poussé	Assainissement du bourg	Sumène (B-AHH-10)	Opération engagée	Opération programmée mais solution technique encore à l'étude car contraintes topographiques et hydrauliques particulières
		Travaux d'assainissement P1 – BV Thongue	Valros (B-BPT-2)	Opération engagée	Opération engagée
			Gabian (B-BPT-3)	Opération engagée	Opération engagée
			Puissalicon (B-BPT-5)	Opération engagée	Opération engagée
Travaux d'amélioration des rejets et réhabilitation du réseau	Lodève (B-L-4)	Opérations sur réseaux + traitement du phosphore engagées.	Opérations partiellement engagées, retardées suite à la crue de la Lergue		
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées en ZA	Gestion du sol – limitation de l'usage de pesticides	Syndicat des producteurs des Côtes de Thongue (B-BPT-9)	Animation engagée	Animation engagée
		Mise en place d'un projet agro-écologique – Terroirs de Montpeyroux et St-Saturnin	Syndicat des AOC coteaux du languedoc (B-MVH-18)	Animation engagée	Animation engagée
	Etudier les pressions polluantes et mécanismes de transferts	Caractérisation de la pollution phytosanitaire sur le fleuve Hérault	SMBFH (B-BV-5)	Etude terminée	Etude terminée
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en ZNA	plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	Collectivités (B-BV-10)	Engagement de 5 PAPPH communaux	Engagement de 7 PAPPH communaux
Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation	Travaux préconisés dans le PGCR	ASA de Tesson (A-AHH-1)	Opération engagée	Opération engagée
		Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable en P1	Collectivités	50% des opérations engagées	70% des opérations engagées

Risque pour la santé	Déterminer les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou préserver en vue de leur utilisation future	Connaissance de la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux - définition des principes de préservation (B-BV-7)	CG34	Etudes engagées	Le lancement de certaines études a été retardé, mais reste programmé
			SMBFH	Etude engagée	Etude engagée
Dégradation morphologique	Préserver les zones humides	Stratégie d'actions et complément d'inventaires des zones humides du bassin versant	SMBFH (C-BV-8)	Etude finalisée.	Etude financée mais non engagée par manque de budget
		Acquisition foncière du secteur Lamalou-Ravin des arcs	CCGPSL (C-GH-8)	Acquisitions réalisées	Acquisitions réalisées
	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro-morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Etude de la Traversée de Lodève – projet de Restauration morphologique et aménagement paysager Travaux d'aménagement	CC L&L (C-L-5)	Etude et avant-projet finalisé.	Etude et avant-projet finalisé.
Transport sédimentaire	Réaliser un programme de recharge sédimentaire (gestion des atterrissements et érosion latérale)	Plan de gestion spécifique de la Lergue Aval	CCC (C-L-2)	Plan de gestion finalisé.	Plan de gestion finalisé.
		Aménagement et gestion de la gravière de la Prade	CCC (C-MVH-2)	Etude engagée	Non réalisé car la maîtrise d'ouvrage n'a pu être définie
Altération de la continuité biologique	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	Etude et Travaux d'aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de Roquemangarde	CG34 (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.
		Etude et Travaux d'aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de Bélarga	CG34 (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.
		Etude et Travaux d'aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de la Gare d'Aspiran	BRL (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.
Autre	Préserver les milieux remarquables	Labellisation Vis « rivière sauvage »	Association Vis Vallée nature (D-V-1)	Label obtenu.	Non réalisé car la maîtrise d'ouvrage n'est plus active

La plupart des opérations prioritaires ont été engagées, certaines ne sont pas aussi avancées que prévues mais la dynamique est en place. De rares opérations ont été reportées, de manière assumée, aux cours des réunions annuelles de suivi du Contrat rassemblant les signataires. De ce fait, le bilan mi-parcours du contrat de rivière est **positif** au regard des attentes de l'Agence de l'Eau.

Actions bénéficiant de majoration des taux de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat :

Réf. action	Maître d'ouvrage	Opération	Année d'engagement	Taux Aide Agence	Taux majoré	Indice de réalisation
A-L-7	CC L&L	Etude de structuration eau potable	2014	50%	80%	Action engagée
B-BV-5	SMBFH	Caractérisation de la pollution phytosanitaire sur le Bassin du fleuve Hérault	2014	50%	80%	Action engagée
B-BV-10	Lodève	PAPPH	2014	50%	60%	Action engagée
B-BV-10	St Bauzille de Putois	PAPPH	2015	50%	60%	
B-BV-10	CC Pays de Thongue	PAPPH	2014	50%	60%	Action engagée
B-BV-10	Servian	PAPPH	2015	50%	60%	Action engagée
B-BV-10	SEPAC	PAPPH	2015	50%	60%	Action non engagée
B-L-18	CC L&L	Etude prospective de la gestion de l'assainissement collectif	2014	50%	80%	Action engagée
C-BV-4	SMBFH	Observatoire des sédiments de l'Hérault	2014/2015	50%	80%	Action engagée
C-BV-8	SMBFH	Stratégie d'actions et complément d'inventaires des zones humides du bassin versant	2014	50%	80%	Action engagée
D-BV-1	SMBFH	Poste de Directeur et gestion quantitative	2014	50%	80%	Action engagée
		Poste de chargé de mission gestion physique	2014	50%	80%	Action engagée
C-L-5	CC L&L	Etude de la Traversée de Lodève – projet de Restauration morphologique et aménagement paysager	2015	50%	80%	Action engagée
B-BPT-10	CC Pays de Thongue	Mise en place d'aires collectives de remplissage-rinçage sécurisées des pulvérisateurs – Etude préalable	2014	50%	65%	Action engagée
B-AHH-1	Coopérative d'oignons doux des Cévennes / SIVU Ganges Le Vigan	Impact de la culture des oignons doux des Cévennes	2015	50%	80%	Action repoussée, dépendante des résultats de l'étude globale de bassin

Actions bénéficiant d'aides spécifiques contractuelles de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat :

Opération concernée					Contrepartie attendue par l'Agence			
Réf	M.O.	Opération	Taux Agence	Indice de réalisation	Opération	M.O.	Montant €	Indice de réalisation
C-AHH-1	SIVU Ganges le Vigan	Mise en œuvre du Plan de gestion ripisylve Hérault	30%	Action engagée	Poste d'animation Gestion quantitative (0,5 ETP/an)	SIVU Ganges le Vigan (D-AHH-1)	50 000	Poste occupé
C-BV-1	CCVH	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Hérault des Gorges à Agde	30%	Action non engagée	PAPPH	CCVH	250 000	Action non engagée
	CCC		30%	Action non engagée	PAPPH	SEPAC (B-BV-10)	50 000	Action non engagée
C-GH-1	CCGPSL	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Buèges et du Lamalou	30%	Action non engagée	Acquisition foncière du secteur Lamalou-Ravin des arcs	CCGPSL	225 000	Action engagée mais maître d'ouvrage différent
C-L-1	CCL&L	Travaux de mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve sur le bassin de la Lergue amont	30%	Action engagée	Etudes préalables au PGCR (A-L-1)	CCL&L	10 000	Action réalisée
			30%	Action engagée		CCL&L	15 000	Action réalisée
C-BPT-2	CCAMCH	Mise en œuvre du Programme de Restauration et d'Entretien de la Peyne	30%	Action non engagée	Etude préalable Aire mixte (B-BPT-10)	CC Pays de Thongue	50 000	Action réalisée
C-BPT-3	SIVU Thongue Lène	Travaux issus du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue	30%	Travaux réalisés	Réhabilitation de la station d'épuration (B-BPT-3)	Gabian	720 000	Action engagée
C-BPT-3	CCAMCH		30%	Travaux réalisés				
C-L-2	CCC	Plan de gestion spécifique de la Lergue Aval Travaux d'entretien	30%	Action non engagée	Gestion des espèces invasives (C-L-2)	CCC	10 000	Action non engagée
C-L-8	SM de gestion du Salagou	Patrouille équestre du Grand Site du Salagou et Mourèze	50%	Patrouille 2014	Etude plan de gestion Lergue Aval (C-L-2)	CCC	50 000	Action réalisée
			50%	Patrouille 2015 : opération engagée mais non financée	Travaux entretien ripisylve de la Lergue (C-L-2)	CCC	70 000	Action non engagée
C-V-2	Fédération de pêche 34	Etude génétique des truites de la Vis	50%	Action réalisée	Labellisation de la Vis: rivière Sauvage (D-V-1)	Comité de pilotage de la démarche	10 000	Action non engagée
D-V-1	Association Vis vallée Nature	sensibilisation autour de la préservation de la rivière : « les printemps de la Vis »	50%	Action non engagée				La maîtrise d'ouvrage n'est plus active

Indicateurs du SMBFH

Lors de l'élaboration du contrat le SMBFH s'est engagé à renseigner les indicateurs donnés dans le tableau pour le bilan à mi-parcours :

Volet	Axe	Indicateurs	N°
Volet A : gestion quantitative	A1 : Amélioration des connaissances et suivi	Nombre de stations hydrométriques installées	1
	A2 : Planification du partage de l'eau	Avancement des PGCR (en cours, validé, mis en œuvre)	2
	A3 : Protection quantitative et qualitative des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de captages sans DUP • Evolution de la qualité des eaux captées pour la consommation humaine 	3
	A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement des réseaux d'AEP • Nombre de SDAEP de moins de 10 ans • Respect des objectifs de débits aux points nodaux 	4
	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute.	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement des réseaux d'irrigation • Nombre de retenues collinaires • Respect des objectifs de débits aux points nodaux 	5
	A5 : Sensibilisation à une utilisation économe	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées (par type : public/professionnel/agriculteur) • Nombre d'interventions 	6
Volet B : Gestion qualitative	B1 : Amélioration des connaissances et suivi de la qualité des milieux	-	-
	B3 : Protection de la qualité des ressources et des milieux	-	-
	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité installée ou renouvelée • Evolutions de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles • Evolution de la qualité des eaux de baignades 	7
	B4b : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution issue des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caves diagnostiquées et/ou équipées • Evolutions de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles 	8
	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires collectives de remplissage/rinçage des pulvérisateurs sécurisées • Avancement des PAPPH (en cours, validé, mis en œuvre) • Taux d'adhésion aux mesures (études BAC) • Evolution de la qualité des captages avec problématique pesticides • Evolution de la qualité des eaux de surface et souterraines / pesticides 	9
Volet C : Gestion des milieux aquatiques et des zones humides	C1 : Restauration physique et entretien de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire géré (doté d'une structure de gestion) • Linéaire restauré 	10
	C2 : Rétablissement des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages restaurés • Linéaire circulaire / Linéaire objectif de chaque groupe cible. 	11
	C3 : Préservation des milieux remarquables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites ayant fait l'objet d'un plan de gestion 	12
	C4 : Connaissance et gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre (et surfaces) de zones humides avec un plan de gestion • Nombre (et surfaces) de zones humides acquises par une collectivité territoriale 	13
	C5 : Mise en œuvre d'une gestion planifiée du patrimoine piscicole	-	-
Volet D : Animation, sensibilisation, communication et suivi	D1 : Animation de la politique de l'eau	-	-
	D2 : Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports de communication édités • Nombre de participants aux événements de sensibilisation 	14

- 1- Plus que le nombre de stations hydrométriques, c'est la dynamique en cours qui est intéressante. En effet, dans de nombreux secteurs du bassin de l'Hérault, la question de la connaissance de la ressource en eau se traduit par le développement des mesures et observations. Ainsi, sur le bassin de la Lergue, un suivi d'étiage par jaugeage est mis en place depuis 3 ans. Des mesures similaires sont réalisées sur le haut Hérault. L'amélioration des mesures aux points nodaux du SDAGE par la DREAL est également en cours.
- 2- Les démarches de gestion concertée sont bien engagées. Au niveau du bassin, la séquence EVP / PGRE se poursuit sous la responsabilité de la CLE. Au niveau local, les démarches seront lancées dès le PGRE de bassin abouti. Pour autant, des éléments préparatoires sont en cours avec les études d'optimisation des prélèvements achevées sur le haut bassin de l'Hérault et en cours sur le bassin de la Lergue.
- 3- Cet indicateur n'a pas été renseigné, l'effet du contrat n'étant pas très attendu sur l'accélération des démarches de DUP qui sont cadrées par une réglementation précise.
- 4- L'indicateur des rendements de réseau est difficile à estimer car les travaux engagés ne sont pas tous terminés et le recueil des informations serait très chronophage. On notera que la dynamique de renouvellement de réseau est bien en place et que les objectifs de rendement : 75% minimum dans le SAGE Hérault, ou lié au décret Grenelle de 2012 avec une incidence sur les redevances Agence, sont maintenant bien intégrés dans tous les schémas AEP
- 5- L'avancée en termes de d'économie d'eau des réseaux d'irrigation a été conséquente. Les diagnostics de réseaux ont été établis sur les bassins du haut Hérault, du Reynus, de l'Arre, de la Lergue et de l'Aubaygues. Des travaux d'optimisations ont été conduits sur le bassin de l'Arre, permettant de passer de système d'irrigation gravitaire à une irrigation sous pression induisant une économie de 80 % du prélèvement brut. L'animation autour de cette thématique est bien établie avec des postes dédiés au sein des chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault, et le recrutement d'un technicien au sein du SMBFH.
- 6- Les actions de sensibilisation n'ont pas été recensées de manières exhaustives tant elles sont le fait d'organismes multiples producteurs d'eau potable, bulletin de l'ASA de Gignac, lettre du SMBFH, communications des institutions (Agence de l'eau, Conseil Départementaux...)
- 7- La réduction des pollutions d'origine domestique a connu une avancée importante dans la première phase du contrat. On citera l'engagement des opérations de réfection systèmes épuratoires problématiques pour le milieu aquatique à Aniane et St-Martin de Londres, ainsi que sur le bassin de la Lergue : le Bosc, le Puech, Olmet, Mérifons et sur le bassin de la Thongue : Gabian, Fos. D'autres projets sont actuellement arrêtés pour des contraintes techniques fortes (Sumène), ou retardés suite aux imprévus auxquels ont dû faire face les maîtres d'ouvrage, notamment les inondations de 2014 et 2015 (Vendémian, St-Pargoire). Ces projets seront relancés en phase 2 du contrat.
- 8- La qualité des eaux de baignade n'a pas évolué sur la période récente. Elle est globalement bonne à l'échelle du bassin de l'Hérault. La qualité écologique et son évolution sera analysée en fin de contrat en 2018, afin de pouvoir observer l'effet des actions du contrat qui sont pour beaucoup à l'heure actuelle encore en phase de travaux.
- 9- La réduction des pollutions par les produits phytosanitaires a fait l'objet l'une animation importante de la part du SMBFH et des acteurs locaux. Principalement impactés par les pesticides, le bassin de la Thongue a fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, à la suite d'une étude globale portée par la collectivité, 5 aires sécurisées de remplissage rinçage des pulvérisateurs sont prévues sur le bassin de la Thongue. Elles sont en attentes des financements. Une animation spécifique pour la réduction des phytosanitaire est également portée par le Syndicat des côtes de Thongue.

7 PAPPH sont en cours sur le bassin dont 5 sur le bassin de la Thongue.

Les 4 captages prioritaires (Aspiran, Paulhan, Ceyras, Le Pouget) font tous l'objet d'une démarche d'animation, parfois difficile vu la complexité des contextes.

- 10- L'indicateur suivant est celui de l'implication des collectivités dans la gestion des ripisylves et de milieu physique des cours d'eau. Il est quasiment inchangé par rapport au début du contrat. Seule la communauté de commune du Clermontais constitue un nouvel acteur impliqué, qui est engagé dans une étude sur la gestion de la Lergue aval.
Avec la compétence GEMAPI qui deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2018, les futurs maîtres d'ouvrage (EPCI-FP) ont d'abord souhaité étudié les différents scénarii pour exercer la compétence, notamment la question du transfert au SMBFH. Une étude globale est donc en cours sur l'ensemble du bassin de l'Hérault, qui va définir le schéma de maîtrise d'ouvrage à mettre en œuvre pour l'exercice futur de la GEMAPI. Les résultats sont attendus mi-2017. C'est seulement en fonction du scénario choisi que des opérations sur de nouveaux cours d'eau ou secteurs de cours d'eau pourront être programmées.
- 11- La continuité biologique a été largement favorisée à l'occasion de la première phase du contrat de rivière. 2 seuils limitants (Bélarça et Roquemengarde) ont été équipés en passe à poissons, et les autres seuils ont fait l'objet d'étude. Au total, la migration de l'Alose est possible sur presque la totalité du secteur ciblé par le PLAGEPOMI. Il restera à équiper 2 seuils (Castelnau de Guers et Aspiran) en phase 2 contrat. Le SMBFH a également mis en place un groupe de suivi des poissons migrateurs sur l'axe du fleuve Hérault, qui exploite les enregistrements de la passe à poisson de Bladier-Ricard, détermine les meilleurs secteurs de reproduction, afin de d'étudier la continuité écologique sur le long terme.
- 12- Cet indicateur n'a pas été renseigné. Il est à noter que l'engagement de l'étude « zones humides » par le SMBFH va conduire à l'élaboration de nombreux plan de gestion qui ne sont pas encore établis.
- 13- L'acquisition en cours du ravin des Arc (rivière le Lamalou) par le conseil Départemental de l'Hérault constitue une opération d'envergure pour la préservation des zones humides
- 14- Comme pour la sensibilisation aux économies d'eau, il n'a pas été possible de recenser l'ensemble des actions de sensibilisation générale sur l'eau et les milieux aquatiques tant elles sont le fait d'organismes multiples.

IV - Synthèse

Le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière du bassin du Fleuve Hérault est intéressant, avec un avancement financier global de près de 60%, et de 50 % en nombre d'action. S'il pourrait paraître seulement convenable, il convient de rappeler les éléments suivant :

- Le bilan n'est pas complètement exhaustif puisque 10 % des 457 opérations a échappé à l'analyse,
- La programmation initiale se voulait volontairement ambitieuse, préjugant peut-être des capacités des financeurs et des disponibilités des maîtres d'ouvrage.
- Une programmation subissant également la transition entre les programmations Feder 2007-2013 et 2014-2020, qui se traduit par une année « blanche » en termes de disponibilité de crédit et des incertitudes sur les plans de financement à venir.
- La conjoncture économique et plus particulièrement les difficultés des maîtres d'ouvrage d'accès à l'emprunt pour assumer la part non subventionnée des opérations et l'avance de trésorerie.
- Le manque de lisibilité de la mise en œuvre de la réforme territoriale et du devenir des compétences des petit et grand cycles de l'eau. Ce contexte a pesé de manière importante sur le report des travaux de restauration de rivière lié à l'arrivée de la compétence GEMAPI. Il influe également fortement sur les priorités des maîtres d'ouvrage dans l'exercice des compétences eau et assainissement, les EPCI-FP futurs détenteurs de ces compétences s'engageant prioritairement dans des études de structuration des services avant d'engager des travaux, fussent-ils inscrits au contrat de rivière.

Ce contexte peu favorable n'a pas empêché la dynamique existante sur le bassin versant d'assurer un avancement significatif des opérations « classiques » sur le territoire (assainissement, eau potable, gestion de la ripisylve...).

De même, la dynamique engagée sur la gestion des produits phytosanitaires a connu un essor important, notamment sur le bassin de la Thongue, avec la multiplication des actions collectives plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, programme de couverture du bassin en aire sécurisées de remplissage et rinçage des pulvérisateurs, animation d'un syndicat professionnel agricole pour la réduction des pesticides.

Autre réussite, l'amélioration de la continuité écologique a connu une forte avancée de sorte qu'il est probable que l'axe Hérault soit intégralement équipé en dispositif de franchissement piscicole en 2018, à la fin du contrat.

En parallèle, la mise en œuvre des études structurantes réalisées au cours de cette première phase ont permis de créer une mobilisation autour des sujets essentiels pour le territoire.

La thématique du partage de la ressource en eau est particulièrement concernée avec les études de niveau de bassin (EVP/PGRE) et des démarches locales qui conduisent toutes à mettre en place une utilisation économe de la ressource, qui prend en compte les besoins des milieux aquatiques.

La seconde partie du contrat de rivière nécessite quelques réajustements décrits dans le volet suivant.

B ELABORATION DE LA PHASE 2

I – MODALITES D'ELABORATION DE LA PHASE 2

Le contrat de rivière se veut d'abord un outil de mise en œuvre du SAGE approuvé en 2011, qui constitue le document de référence de la politique de l'eau sur le bassin de l'Hérault.

La phase 2 du contrat de rivière établit la programmation des actions et leur financement sur la période 2016-2018.

Pour l'action publique, cette période se caractérise par un contexte particulier, en pleine évolution, avec la mise en place de la réforme territoriale en application des lois Maptam et Notre. Le domaine de l'eau est particulièrement concerné.

Pour le grand cycle de l'eau, la période correspond à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP (échéance 2018). Ceux-ci sont en pleine réflexion sur la maîtrise d'ouvrage à structurer, avec notamment la question du transfert ou non de la compétence à l'EPTB. Le schéma d'exercice et de financement (question de la taxe GEMAPI) de cette nouvelle compétence n'est pas connu à ce jour. La programmation du contrat de rivière sur la période concernée est donc effectuée en se basant sur les maîtres d'ouvrages actuels dont le programme d'action est déjà établi.

Pour le petit cycle de l'eau, les compétences eau et assainissement actuellement exercées par l'échelon communal, seront exercées à partir de 2020 par les EPCI-FP. Sur le bassin du fleuve Hérault, certains EPCI vont même prendre cette compétence de manière anticipée dès 2018. La plupart d'entre eux sont en phase de réflexion sur la structuration des futurs services eau et assainissement, avec à l'étude outre les aspects techniques, les questions stratégiques du prix de l'eau, de gouvernance et d'exercice en régie ou en DSP.

La programmation de la phase 2 du contrat de rivière tient compte de ce contexte particulier, et privilégie les actions déjà bien identifiées, le plus souvent déjà programmées, le moins dépendantes possible de l'évolution inéluctable de la maîtrise d'ouvrage.

La phase 2 du contrat de rivière est également recentrée sur les actions pour lesquelles il apporte une réelle plus-value par la mobilisation d'une animation. Ainsi, les opérations déjà encadrées par des programmes et procédures spécifiques ne sont pas reprises dans le contrat. On peut citer par exemple les opérations liées aux DUP des captages d'eau potable, les réhabilitations des ANC, ou les programmes d'action des AAC qui faisaient partie de la première phase du contrat et que l'on ne retrouvera pas en phase 2, sauf enjeu particulier.

Par ailleurs, le nouveau SDAGE 2016-2021 apporte un cadrage nouveau sur les orientations de la gestion de l'eau. L'élaboration de la phase 2 du contrat a été l'occasion de bâtir un programme permettant de s'inscrire dans les orientations de ce nouveau SDAGE en s'appuyant notamment sur les objectifs des masses d'eau et le programme de mesure.

Au final la phase 2 du contrat de rivière, est un programme resserré, constitué d'actions d'importance forte voire stratégique pour le bassin ou la masse d'eau considérée. Ce programme est certainement moins exhaustif que celui de phase 1, mais il est recentré sur les priorités d'actions du bassin, et privilégie les actions déjà bien définies et bénéficiant d'une maîtrise d'ouvrage identifiée, afin de s'adapter au contexte encore non stabilisé de la mise en place des politiques de l'eau suite à la réforme territoriale (grand cycle comme petit cycle de l'eau).

C'est clairement l'efficacité et le réalisme qui ont été recherchés dans l'élaboration de cette seconde phase du contrat de rivière du bassin du fleuve Hérault.

Volet A - gestion quantitative de la ressource en eau

Les actions concernant l'eau potable sont priorisées autour des économies d'eau ou des opérations de substitutions de prélèvement qui permettront de soulager les masses d'eau superficielles pendant l'étiage.

On citera la substitution de la prise d'eau dans l'Hérault du SIAEP Région de Ganges par un nouveau prélèvement en eau souterraine déconnecté des eaux de surface. Ce projet permettra également de poser la question du seuil de prise d'eau en rivière devenant ainsi sans usage.

Un autre projet important est celui du SIE du Lodévois dont la modernisation du réseau va conduire à réduire fortement son impact sur le cours d'eau du Laurounet classé en réservoir biologique.

Plusieurs projets concernent l'optimisation des prélèvements agricoles permettant de réduire leur impact sur les cours d'eau en période d'étiage. L'émergence de ces projets est le fruit des études engagées en phase 1 du contrat.

Plusieurs actions importantes sont programmées dans le haut bassin de l'Hérault où les prélèvements agricoles majoritairement gravitaire ont un impact fort sur l'hydrologie d'étiage des cours d'eau sur lesquels ils sont implantés. La réduction des prélèvements y est d'autant plus importante que l'étude des volumes prélevables a montré que le secteur était proche du déficit. On notera que la multiplicité des prélèvements et l'absence d'une structuration globale de leur gestion rend essentiel la présence d'une mission d'animation et d'accompagnement des projets locaux. Cette mission est actuellement portée par le SIVU Ganges-le Vigan et la chambre d'agriculture du Gard. Dans l'Hérault, elle est relayée par la FDAI (fédération des ASA d'irrigation), le SMBFH et les collectivités concernées.

Volet B – Gestion qualitative de la ressource

Une part importante de ce volet est consacrée à la réduction des pollutions en ciblant la réfection des ouvrages d'assainissement. Ainsi, le remplacement de 8 stations d'épuration vétustes est prévu, mais également la mise en place de traitement plus poussé. Le traitement du phosphore pour les stations importantes est particulièrement ciblé, afin de répondre aux objectifs du SAGE, ainsi qu'au SDAGE qui identifie l'axe Hérault comme étant vulnérable aux phénomènes d'eutrophisation.

Sur le bassin de l'Hérault, l'assainissement de Lodève apparaît comme un point noir à traiter en priorité, notamment pour la réfection ou le remplacement des réseaux vétustes, dont une bonne partie est implantée dans le lit des cours d'eau (Soulondres et Lergue principalement). Cette problématique fera l'objet d'une programmation spécifique à travers un accord entre la ville de Lodève, l'Agence de l'Eau et le Département de l'Hérault. Les actions prévues sont rappelées pour mémoire dans le présent contrat de rivière.

La thématique de la pollution par les produits phytosanitaires concerne en grande partie le bassin de la Thongue particulièrement impacté et ciblé par le SDAGE. Les actions prévues découlent des études conduites en phase 1 du contrat : elles concernent principalement la mise en place d'aires sécurisées de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs, ainsi que les actions découlant des PAPPH réalisés par les communes du bassin.

Volet C – gestion des milieux aquatiques et des zones humides

Le contrat de rivière reprend les programmes de restauration et d'entretien des milieux aquatiques portés par les maîtres d'ouvrage actuels. Il s'attache à poursuivre l'effort sur la continuité écologique réalisé en phase 1. Les actions programmées aboutiront à l'équipement complet de l'Hérault en ouvrages de franchissement piscicole pour l'aloise, poisson migrateur ciblé par le PLAGEPOMI.

Enfin des opérations importantes de restauration physique des milieux sont programmées, suite aux études en cours initiées en phase 1 du contrat.

Volet D – Animation

Les missions d'animation présentes dans le contrat de rivière correspondent à celles qu'exercent les collectivités du bassin dans le domaine du grand cycle de l'eau, principalement sur les thématiques de la gestion des milieux aquatiques et de la gestion quantitative de la ressource.

Les postes correspondant à ces missions vont bénéficier d'un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'eau (SMBFH, SIVU Ganges le Vigan, CC du Lodévois et Larzac, CC de la Vallée de l'Hérault et CC du Clermontais).

L'animation prévue sur le territoire de la CA Hérault Méditerranée est intégrée à l'accord cadre spécifique élaboré entre la CAHM et l'Agence de l'Eau pour la période 2017-2021.

Enfin, des missions d'animations spécifiques à la réduction des pollutions phytosanitaires sont prévues sur les aires d'alimentations de captage, et au sein de certains groupements viticoles.

Synthèse

Au final, le programme d'action de la phase 2 contient 54 actions pour un montant total de 25 914 962 € répartis comme suit :

Volet A	Gestion quantitative de la ressource	14 actions	4 151 291 €
Volet B	Gestion qualitative de la ressource	23 actions	16 826 671 €
Volet C	Gestion des milieux aquatiques et des zones humides	9 actions	2 837 000 €
Volet D	Animation	8 actions	1 600 000 €
	TOTAL	54 actions	25 414 962 €

Le détail de chaque volet est présenté dans les tableaux qui suivent.

Volet A – Gestion quantitative de la ressource en eau

code	AXE contrat	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Secteur	Priorité	ANNEE	Montant opération (€HT)
2A-AHH-1	A4b	Amélioration efficacité réseaux - bassin de l'Arre	ASA de Prat Pialoux	AHH	P1	2018	20 000
2A-AHH-2	A4b	Amélioration efficacité réseaux - bassin du haut Hérault	ASA du Canal du Prat	AHH	P1	2016	33 000
2A-AHH-3	A4b	Mise en place d'une gestion concertée - vallée de Taleyrac	Multiples	AHH	P1	2017	nd
2A-AHH-4	A4b	Amélioration efficacité réseaux - bassin du haut Hérault - Le Clarou	ASA de l'Arc-en-Ciel	AHH	P1	2017	32 000
2A-AHH-5	A2	Gestion quantitative bassin du Rietord et du Recodier	SIVU Ganges le Vigan	AHH	P1	2017	15 000
2A-BV-1	A1	Renforcement du suivi hydrométrique d'étiage	Multiples	BV	P1	2017	160 000
2A-BV-2	A4a	Amélioration process et économies d'eau - Activités économiques	Multiples	BV	P1	2018	50 000
2A-GH-1	A4a	Ganges : Projet de substitution du SIAEP Ganges	SIAEP Région de ganges	GH	P1	2017	2 957 381
2A-GH-2	A4b	Amélioration de l'efficacité des réseaux - ASA de Cazilhac	ASA de Cazilhac	GH	P1	2017	66 910
2A-L1	A2	Gestion prélèvements Lergue amont	Multiples	L	P1	2016	30 000
2A-L-2	A4b	Amélioration de l'efficacité des réseaux - ASA de l'Aubaygues	ASA de l'Aubaygues	L	P1	2018	20 000
2A-L-3	A4a	Etudes et travaux eau potable	SIE du Lodévois	L	P1	2017	180 000
2A-PH-1	A4a	Etudes et travaux eau potable	SIEVH	PH	P1	2017	310 000
2A-V-1	A4a	Travaux eau potable	St-Laurent le Minier /SIVOM Pays Viganais	V	P1	2017	277 000
						TOTAL	4 151 291

Volet B - Gestion qualitative de la ressource

code	Axe contrat	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Secteur	Priorité	ANNEE	Montant opération (€HT)
2B-AHH-1	B2	Impact de la culture des oignons doux des Cévennes sur la pollution des eaux par les produits phytosanitaires	à déterminer	AHH	P2	2018	30 000
2B-AHH-2	B4a	Valleraugue : Assainissement Mas Gilbert et de l'église	Valleraugue	AHH		2018	764 000
2B-AHH-3	B4a	Sumène : Réhabilitation de la STEP du village et travaux sur le réseau	Sumène	AHH	P1	2017	1 447 850
2B-BPT-1	B4a	Fontès : Actualisation du SDA et réhabilitation de la STEP	Fontès	BPT	P2	2018	600 000
2B-BPT-2	B4a	Puissalicon : réhabilitation réseaux et la station d'épuration	Puissalicon	BPT	P1	2016	1 796 000
2B-BPT-3	B4a	Alignan-du-Vent : réhabilitation de la STEP	Alignan-du-Vent	BPT	P2	2018	888 800
2B-BPT-4	B4a	Cabrières : Travaux step et réseaux	Cabrières	BPT	P1	2017	917 800
2B-BPT-5	B4c	Mise en place d'aires collectives de remplissage/rinçage sécurisées des pulvérisateurs	Multiples	BPT	P1	2017	1 884 841

2B-BPT-6	B4c	Réduction de l'usage de pesticides en zone agricole - étude AAC	CABM	BPT	P1	2017	80 000
2B-BV-1	B4c	Réduction de l'usage de pesticides en zone non agricole - PAPPH	Multiples	BV	P1	2017	370 000
2B-BV-2	B3	Meilleure connaissance de la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux et définition des principes de leur préservation	CD34	BV	P1	2017	270 000
2B-BV-3		Traitement des rejets vinicoles des caves particulières	Multiples	BV	P1	2017	25 000
2B-GH-1	B4a	Ganges : Réalisation des travaux prévus au SDA sur la commune de Ganges - STEP et réseaux	Ganges	GH	P1	2016	770 000
2B-GH-2	B4a	Puéchabon : Mise en place d'un système d'assainissement et travaux sur le réseau.	Puechabon	GH	P1	2017	380 000
2B-GH-3	B4a	Saint-Martin-de-Londres : Création d'un système d'assainissement au hameau du Frouzet.	Saint-Martin-de-Londres	GH	P2	2017	265 000
2B-GH-4	B4a	Saint-Bauzille-de-Putois : Travaux de réhabilitation de la STEP et des réseaux d'assainissement	Saint-Bauzille-de-Putois	GH	P2	2017	1 105 000
2B-L-1	B4a	SEPAC : Etude et travaux assainissement	SEPAC	L	P1	2016	1 180 000
2B-L-2	B4a	Lodève : travaux d'assainissement contractualisés avec l'Agence de l'Eau	Lodève	L	P1	2016	pm

2B-MVH-1	B4a	Aumelas : Construction d'une STEP au hameau de Cabrials et raccordement de la totalité des habitations du hameau	Aumelas	MVH	P2	2017	455 000
2B-MVH-2	B4a	Saint-Pargoire :travaux d'assainissement réseaux et STEP	Saint-Pargoire	MVH	P1	2017	2 027 380
2B-MVH-3	B4a	Vendémian : Réalisation des travaux de réseaux prévus au SDA - Construction d'une nouvelle station d'épuration	Vendémian	MVH	P2	2018	800 000
2B-MVH-4	B4a	Paulhan : Création d'un nouvel ouvrage épuratoire quartier St-Martin	Paulhan	MVH	P2	2018	270 000
2B-V-1	B4a	Saint-Laurent-le-Minier : nouvelle station d'épuration	Saint-Laurent-le-Minier	AHH	P1	2018	500 000
						TOTAL	16 826 671

Volet C - Gestion des milieux aquatiques et des zones humides

code	Axe Contrat	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Secteur	Priorité	ANNEE	Montant opération (€HT)
2C-AHH-1	C1	Gestion de la ripisylve, des espèces invasives, et restauration physique	SIVU GANGES le vigan	AHH	P1	2016	790 000
2C-BPT-1	C1	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue	CCAMCH / SIVU Thongue et Lène	BPT	P2	2017	134 000€
2C-BPT-2	C2	Restauration de la Peyne dans sa traversée urbaine à Pézenas	Pézenas ou CAHM	BPT	P1	2017	150 000
2C-BV-1	C2	rétablissement de la continuité écologique	Multiples	BV	P1	2017	840 000
2C-BV-2	C2	Suivi de la continuité écologique sur le BV Hérault	Multiples	BV	P1	2016	120 000
2C-L-1	C1	Restauration et entretien des rivières - bassin de la Lergue	CC Lodévois Larzac	L	P1	2016	518 000
2C-L-2	C1	Restauration et entretien de la Lergue aval	CC Clermontais	L	P1	2017	200 000
2C-L-3	C1	Aménagement des rivières dans la traversée urbaine de Lodève	Commune de Lodève	L	P1	2018	nd
2C-MVH-1	C1	Aménagement et gestion de la gravière de la Prade	A définir	MVH	P1	2018	85 000
						TOTAL	2 837 000

Volet D - Animation et sensibilisation

code	Axe Contrat	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Secteur	Priorité	ANNEE	Montant opération (€HT)
2D-AHH-1	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau - secteur amont	SIVU Ganges le Vigan	AHH	P1	2016	150 000
2D-BV-1	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau - bassin versant	SMBFH	BV	P1	2016	630 000
2D-BV-2	B4c	IGP Côtes de Thongue et Vicomté d'Aumelas	A définir	BV	P1	2016	225 000
2D-L-1	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau - secteur Lergue	CC L&L	L	P1	2016	120 000
2D-MVH-1	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau - Vallée de l'Hérault	CCVH	MVH	P1	2017	100 000
2D-MVH-2	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau - Clermontois	CCC	MVH	P1	2016	300 000
2D-MVH-3	B4c	Animation captage prioritaire du Pouget	A définir	MVH	P1	2016	75000
2D-PH-1	D1	Animation territoriale de la politique de l'eau	CAHM	PH	P1	2017	pm
						TOTAL	1 600 000